

Séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022

L'an 2022 et le 7 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

L'an 2022 et le 7 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël

Absent(s) : MM : FORGET Nicolas, ROUZIER Thomas

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURDAIS Isabelle

Délibération N° 2022- 50 (11 pour)

Objet de la délibération : contrat agent

Pour faire face à la surcharge de travail et en attente du recrutement d'une secrétaire de mairie, Mr le Maire souhaite faire un contrat à Mme Maëlle DEROUIN PARÉ de 4 heures par mois pour 2023.

Démission de Mme Chanoux Prescillia, les horaires de garderie et ménage réparties différemment

Délibération N° 2022- 51 (11 pour)

Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre de la DETR et la DSIL 2022 pour travaux de rénovation éclairage public

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention DETR concernant l'éclairage public rénovation

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative,

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal approuve cet exposé, après avoir délibéré,

AUTORISE, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

SOLLICITE une subvention DETR au taux maximum du montant de la dépense,

-DESIGNE M. le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

Affaires diverses :

- Location pelle pour plateforme lagune
- Attitude face à des dégradations →Maire ou gendarmerie
- Boulanger, pas de réponses toujours en attente
- Travaux bordures, goudrons à Poché en cours
- Carrefour du Buisson →vitesse excessive

Le Maire clôt la séance à 19 h 55